

Plan urgence métropolitain

Depuis le début de la mise en place du confinement, Clermont Auvergne Métropole travaille, à l'unisson avec ses partenaires économiques, l'Etat, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme, la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme, la Région, la Banque de France et les établissements bancaires pour accompagner au mieux les entreprises du territoire durant la crise.

En concertation avec les forces économiques du territoire, la Métropole lance un plan d'urgence de 2 millions d'euros afin de compléter les aides existantes et soutenir de manière ciblée les TPE des secteurs très impactés comme les cafés/hôtels/restaurants, les entreprises du tourisme, de l'événementiel, de l'économie sociale et solidaire et les entreprises privées culturelles.

Un ensemble de dispositifs dont les modalités seront communiquées très prochainement est mis en place, après avoir contribué à la prescription des mesures de l'Etat, de la Région et de l'Europe.

A) ABONDER LE FONDS RÉGIONAL D'URGENCE BANQUE DES TERRITOIRES / RÉGION à hauteur de 600 000€

Au profit des TPE, Associations et acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

Aide : une avance remboursable de 3 500€ à 20 000€, pour une durée de 3 à 4 ans, remboursable avec un différé d'amortissement de 18 mois

B) CRÉER UN FONDS MÉTROPOLITAIN à hauteur de 1 000 000€

Une aide spécifique à l'économie de proximité pour les cafés, hôtels, restaurants et entreprises de l'événementiel.

Aide : une subvention de 1 000€ à 5 000€ en fonction de l'effectif de l'entreprise, à raison de 500€ par Equivalent Temps Plein

Des mesures complémentaires

• MESURES IMMÉDIATES

- Prolongement jusqu'au 15 juin 2020 du délai de déclaration et de reversement de la taxe de séjour du 1er trimestre 2020
- Report des factures d'eau/assainissement pour les entreprises en difficulté de moins de

10 salariés (sur demande), en application des mesures gouvernementales

- Maintien de la chaîne dématérialisée de commande et de facturation pour le paiement des fournisseurs de la Métropole
- Gratuité des transports et des parkings de surface

- **ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ**

- Renfort de l'accompagnement individuel des entreprises artisanales par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, à hauteur de 60 000€
- Reversement des prélèvements déjà effectués par l'Office de tourisme, d'un montant de 40 000€, pour les acteurs du tourisme
- Suspension des loyers en pépinières et hôtels d'entreprises

- **SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT**

- Renfort de l'aide aux jeunes entreprises à hauteur de 150 000€
- Amplification des dispositifs de la Métropole : Coup de Pouce (aide à l'investissement), Ouvre Boîte (subvention aux jeunes entreprises des quartiers), Quartiers Libres... à hauteur de 100 000€
- Aide aux autres structures d'accompagnement à la création et reprise d'entreprises, notamment les entreprises de l'économie sociale et solidaire
- Aide aux entreprises des industries culturelles et créatives à hauteur de 50 000€.

Contacts :

Véronique Vallé

Tél : 04 43 76 24 26 ou 06 24 41 39 28

E-mail : vvalle@clermontmetropole.eu

Muriel Violette

Tél : 04 43 76 26 35 ou 07 63 00 34 93

E-mail : mviolette@clermontmetropole.eu